



# **PCAET de la région PACA 2016-2025**

Analyse des avis de l'Etat  
et de leur impact sur les projets adoptés

15 mai 2025 - Marseille

# Sommaire

1 Introduction

2 Que disent les avis de l'Etat sur les PCAET ?

3 Que disent les mémoires en réponse, quel impact sur les plans adoptés ?

4 Bilan

# Etat des lieux des PCAET en région PACA

Les PCAET couvrent  
85% de la population régionale.

## Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) de la région PACA au 31.03.2025

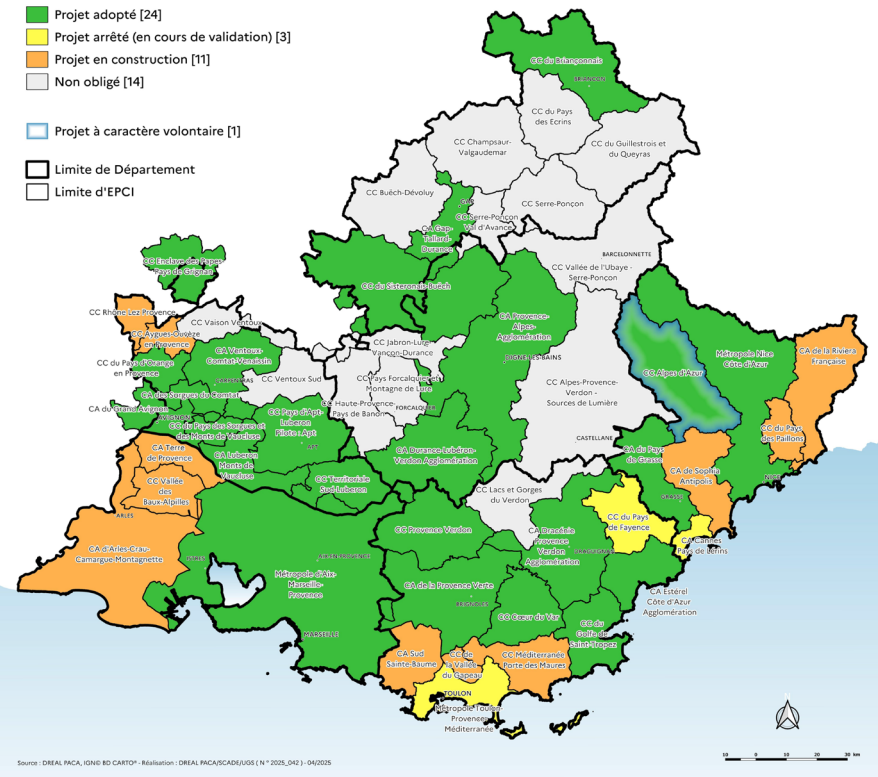
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

État d'avancement des PCAET (Nombre d'EPCI) [52]

- Projet adopté [24]
- Projet arrêté (en cours de validation) [3]
- Projet en construction [11]
- Non obligé [14]

■ Projet à caractère volontaire [1]

Limite de Département  
 Limite d'EPCI



# Objet de l'étude

> Analyser les **avis PCAET** et leur impact sur la période 2015-2025

Quels problèmes sont pointés souvent dans les avis de l'Etat ?

- Quantification lacunaire (potentiels et/ou objectifs manquants)
- Programme d'actions peu opérationnel

Quel impact ont les avis de l'Etat ?

1

**Mesurer**  
la prise en compte  
des avis de l'Etat

2

**Identifier**  
les difficultés  
rencontrées  
par les EPCI

3

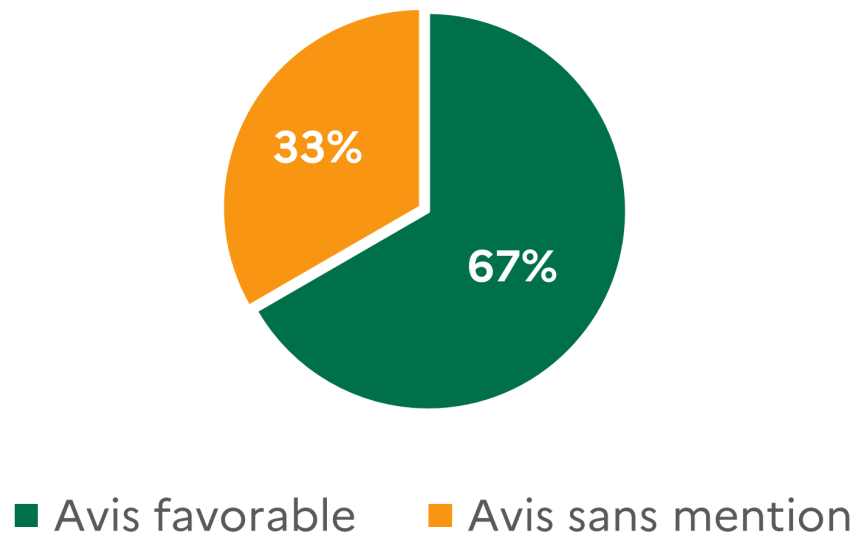
**Accompagner**  
les EPCI dans  
l'amélioration du  
plan adopté

## En bref

L'Etat a rendu un avis sur **24 projets** de PCAET dans notre région depuis 2015.

Les **deux tiers** des PCAET arrêtés ont reçu un **avis favorable**.

Nature des avis de l'Etat



# Zoom sur les attendus réglementaires

## > Les potentiels absents

26 potentiels absents dont la moitié dans le Var (83)

### Principaux potentiels absents



production de biomasse



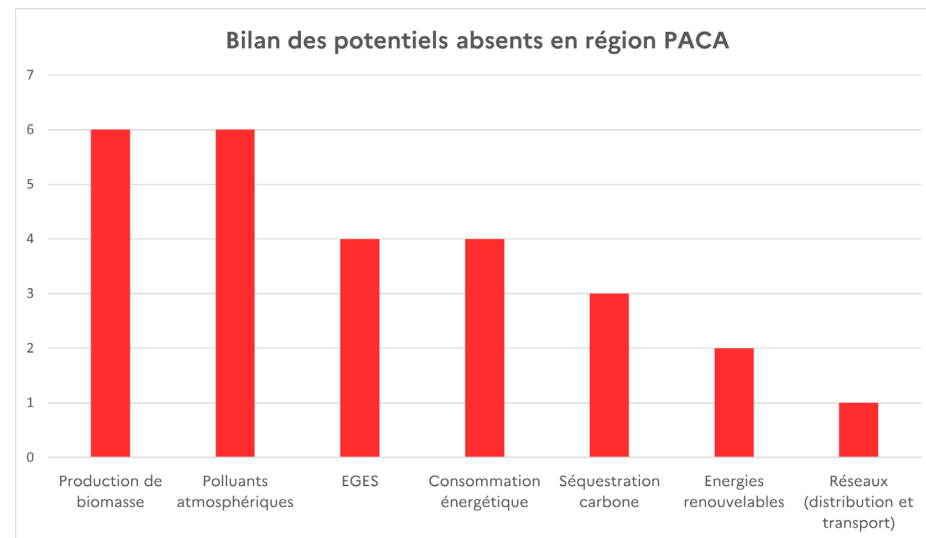
polluants atmosphériques



émissions de GES



consommation énergétique



Dans le diagnostic, sont attendus 7 potentiels : EGES, polluants atmosphériques, séquestration carbone, production de biomasse, consommation énergétique, énergies renouvelables, réseaux de distribution.

# Zoom sur les attendus réglementaires

## > Les objectifs absents

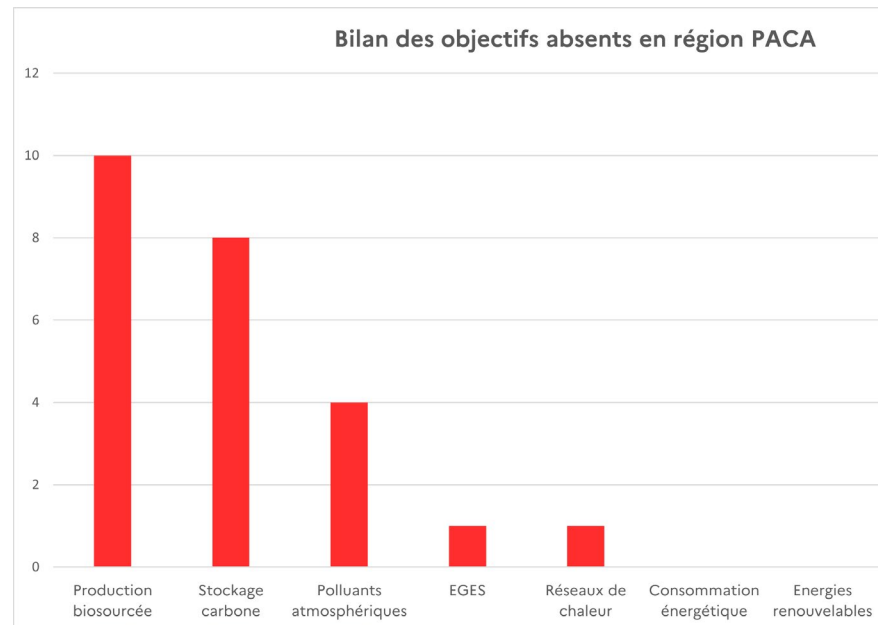
**24 objectifs absents** dont la moitié dans les **Hautes Alpes (05)** et les **Alpes de Haute Provence (04)**.

### Principaux objectifs absents



la production de biomasse

le stockage carbone



Dans la stratégie, sont attendus 9 objectifs : EGES, stockage carbone, consommation énergétique, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, productions biosourcées, polluants atmosphériques, réseaux énergétiques, adaptation.

# 70% des programmes d'actions manquent d'opérationnalité

La moitié des actions n'ont pas de budget dédié dans les PCAET adoptés

Trois thématiques très impactées



Adaptation au changement climatique



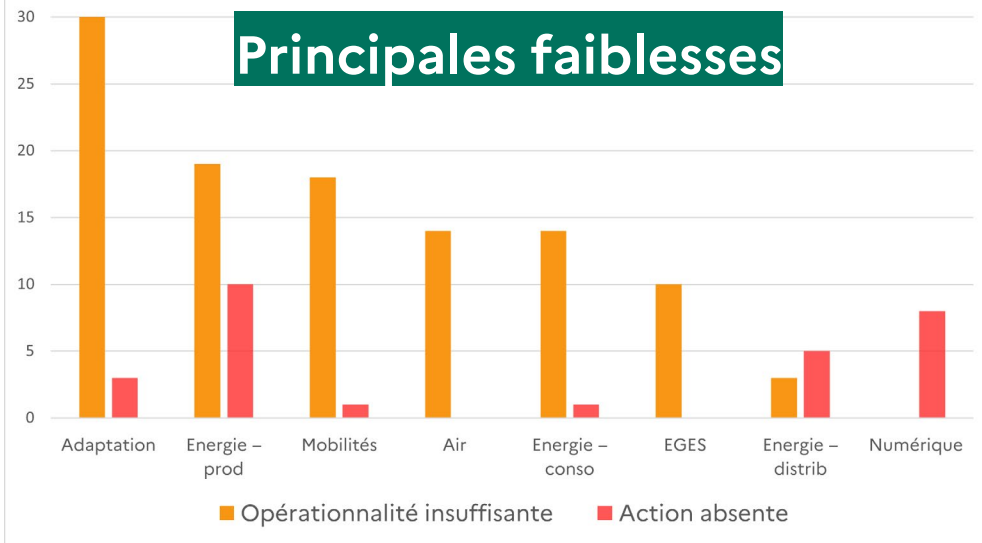
Production d'énergies renouvelables



Mobilités

Bilan des programmes d'actions en région PACA

## Principales faiblesses



# Exemple de fiche-action opérationnelle

Dans ce PCAET, on ne trouve aucun manquement réglementaire, et le programme d'actions est opérationnel: **¾ des actions sont assorties d'un budget.**

## 2.4.2 REALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

| Action n° 12                                             |
|----------------------------------------------------------|
| REALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE |

### DESCRIPTIF ET OBJECTIF(S)

L'analyse des mobilités de la CoVe montre un nombre important de déplacements quotidiens d courte distance (< 5 à 10 km). Actuellement la plupart de ces trajets sont réalisés en voiture, ma un report modal vers le vélo semble à la fois réaliste et opportun pour le territoire.

Pour encourager ce report modal, la collectivité doit engager une réflexion sur l'offre et les besoins en ce qui concerne les pratiques du vélo. Ces réflexions concernent à la fois les pratiques « utilitaires » (domicile-travail ou autres motifs réguliers) et les pratiques « touristiques » (le vélo tourisme est en pleine évolution sur ce territoire ou le climat y est favorable).

L'action consiste à réaliser un Schéma Directeur Cyclable pour le territoire de la CoVe.

Ce schéma aura comme objectif principal de développer un réseau de voies cyclables sécurisées avec une signalétique, un jalonnement et un plan général pour rendre l'offre. Le réseau peut comprendre à la fois :

- Des liaisons intercommunales et communales desservant notamment les pôles générateurs de déplacements
- Une sécurisation des axes routiers secondaires pour un bon maillage du territoire
- Un apaisement de la circulation dans les quartiers pour les déplacements à l'échelle communale et autour des équipements scolaires, pour limiter la facilité d'accès en voiture.

Le schéma, à travers un volet sur les services vélo, pourra intégrer des réflexions concernant :

- La mise en place du stationnement vélo sécurisé auprès des pôles générateurs (PE Carpentras, équipements publics, etc.) : consignes collectives, consignes individuelles arceaux...
- La location de vélos,
- La mise à disposition de vélo dans le PEM de Carpentras et aux autres pôles d'échanges du territoire.

Il est à noter que le Département du Vaucluse est en train de finaliser un schéma départemental vélo. La CoVe intégrera ce schéma dans sa réflexion afin de coordonner les efforts et investissements.

| PERIMETRE/LOCALISATION DE L'ACTION    | CIBLES/BENEFICIAIRES                                                    |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| CoVe et liaisons communes limitrophes | Habitants et usagers du territoire (Touristes notamment)                |
| MAITRE D'OUVRAGE                      | PARTENAIRES                                                             |
| CoVe                                  | CD 84, Région SUD, Associations locales de cyclistes, SMAEMV-Projet PNR |

| PILOTAGE                                                                                                                 |                                                                          | BUDGET                                                                                                                                      |                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Technicien(s) :<br>Service Transports Publics et Mobilités de la CoVe<br>Avec les communes                               | Elu(s) :<br>Vice-Président en charge des Transports Publics et Mobilités | Fonctionnement :<br>En fonction des actions programmées dans le Schéma Cyclable                                                             | Investissement :<br>40 k € pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable |
| Dispositif/contractualisation associé<br>(AMI, CRET, CTE, PAT, ...)                                                      |                                                                          | Moyens humains (ETP/an)                                                                                                                     |                                                                               |
| L'Appel à Projets « Vélo et territoires », organisé par l'ADEME (50% pris en charge)<br>Contrat de Transition Ecologique |                                                                          | 0,5 ETP/an<br>(Suivi du bureau d'études qui réalise le Schéma Directeur Cyclable ; suivi technique des aménagements et services programmés) |                                                                               |

| PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER |                                                                           |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 2020                             | Rédaction du cahier des charges et démarrage du Schéma Directeur Cyclable |
| 2021                             | Finalisation de la programmation des actions (aménagements et services)   |
| 2022                             | Mise en œuvre et évaluation des actions                                   |
| 2023                             | Mise en œuvre et évaluation des actions                                   |

| VOLET PCAET                    | ATTENUATION   | ADAPTATION | QUALITE DE L'AIR |
|--------------------------------|---------------|------------|------------------|
|                                | X             |            | X                |
| SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE | REGLEMENTAIRE | AUTRES     |                  |
|                                | Transports    | Urbanisme  |                  |

| IMPACTS                                 | FAIBLE | MOYEN | FORT |
|-----------------------------------------|--------|-------|------|
| Production ENR                          |        |       |      |
| Réduction des consommations d'énergie   |        | X     |      |
| Atténuation des émissions de GES        |        | X     |      |
| Réduction des polluants atmosphériques  |        | X     |      |
| Emplois créés                           |        |       |      |
| Réduction des inégalités sociales       |        | X     |      |
| Chiffre d'affaire local généré          |        |       |      |
| Maîtrise des dépenses de fonctionnement |        |       | X    |
| Préservation biodiversité               |        |       |      |

| INDICATEURS DE RESULTAT | Part modale du vélo sur le territoire<br>Km d'aménagements réalisés |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------|

1 – identification d'un budget

2 – identification des moyens humains

3 – identification d'un calendrier

# Exemple de fiche-action insuffisante

**Action 21 : Moderniser les flottes de véhicules pour les transports en commun, transporteurs privés, navettes, et expérimenter les nouveaux modes de mobilités**

**Orientation opérationnelle 2**  
Réduire les émissions de GES du secteur des transports

**Articulations stratégiques**  
Efficacité, Energies renouvelables  
Axe 2.5 : Accompagner la transition des mobilités touristiques et des collectivités

## Contexte et enjeux

A l'heure où les transports en commun et le partage de véhicules semblent être des moyens pour diminuer l'usage individuel de la voiture, il est nécessaire de moderniser les véhicules concernés en vue de l'augmentation de leur usage.

## Description de l'action

Les communautés de communes qui constituent le PETR se sont fixées les objectifs suivants :

- CCGQ : poursuivre la transition de la flotte automobile de la collectivité avec l'acquisition de 2 véhicules électriques par l'achat d'un véhicule hybride léger permettant de réaliser une mixité du parc automobile afin de répondre aux différents besoins de mobilité de la collectivité au sein de territoires ruraux. Acquisition d'un véhicule hybride léger ou véhicule électrique par an permettant la réduction de GES.
- CCB : remplacer les véhicules achetés avant 2010.
- CCPE : moderniser dans le cadre de la transition énergétique les véhicules de la CCPE notamment ceux du transport en commun, et des divers services techniques (OM...)

## Les objectifs de l'action

- Transformation des flottes de véhicules.
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre des collectivités.

## Acteurs de l'action

| Porteurs potentiels | Partenaires possibles | Cible                                              |
|---------------------|-----------------------|----------------------------------------------------|
| CC, transporteurs   | Région                | Structures ayant l'usage d'une flotte de véhicules |

## Éléments financiers et calendrier prévisionnel

| Coût prévisionnel | Financeurs potentiels | Calendrier prévisionnel |
|-------------------|-----------------------|-------------------------|
|                   |                       | 2020-2023               |

## Indicateurs & évaluation environnementale

| Indicateurs de réalisation et de résultats                                     | Impact environnemental de l'action (- ou +/- ou +) | Impact sur les objectifs PCAET (de * à ***) |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Nombre de changements de véhicules<br>Nombre de km avec des nouveaux véhicules | +                                                  | **                                          |

## Moyens

| Moyens Humains | Moyens Techniques |
|----------------|-------------------|
|                |                   |

## Etat d'avancement et articulation

| Etat d'avancement                                        | Articulation avec les autres fiches action                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| X A faire émerger<br>En émergence<br>En cours<br>Terminé | FA 11 : Repenser les mobilités, structurer et coordonner les offres et services<br>FA 17 : Renforcer et développer l'IRVE par des véhicules collectifs et partagés<br>FA 20 : Construire une offre de service de transport dédiée pour les événements et sites touristiques d'ampleur |

1 - aucun budget défini

2 - un calendrier vague ou pas de calendrier

3 - sans moyen humain prévu

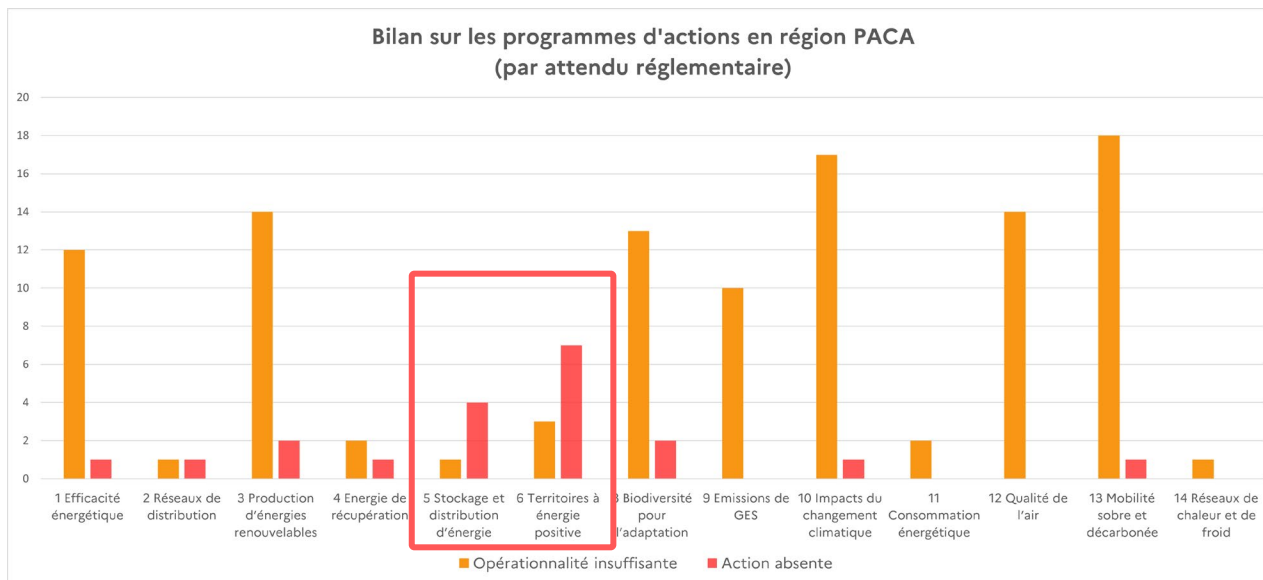
# Zoom sur les attendus réglementaires

## > Les actions absentes

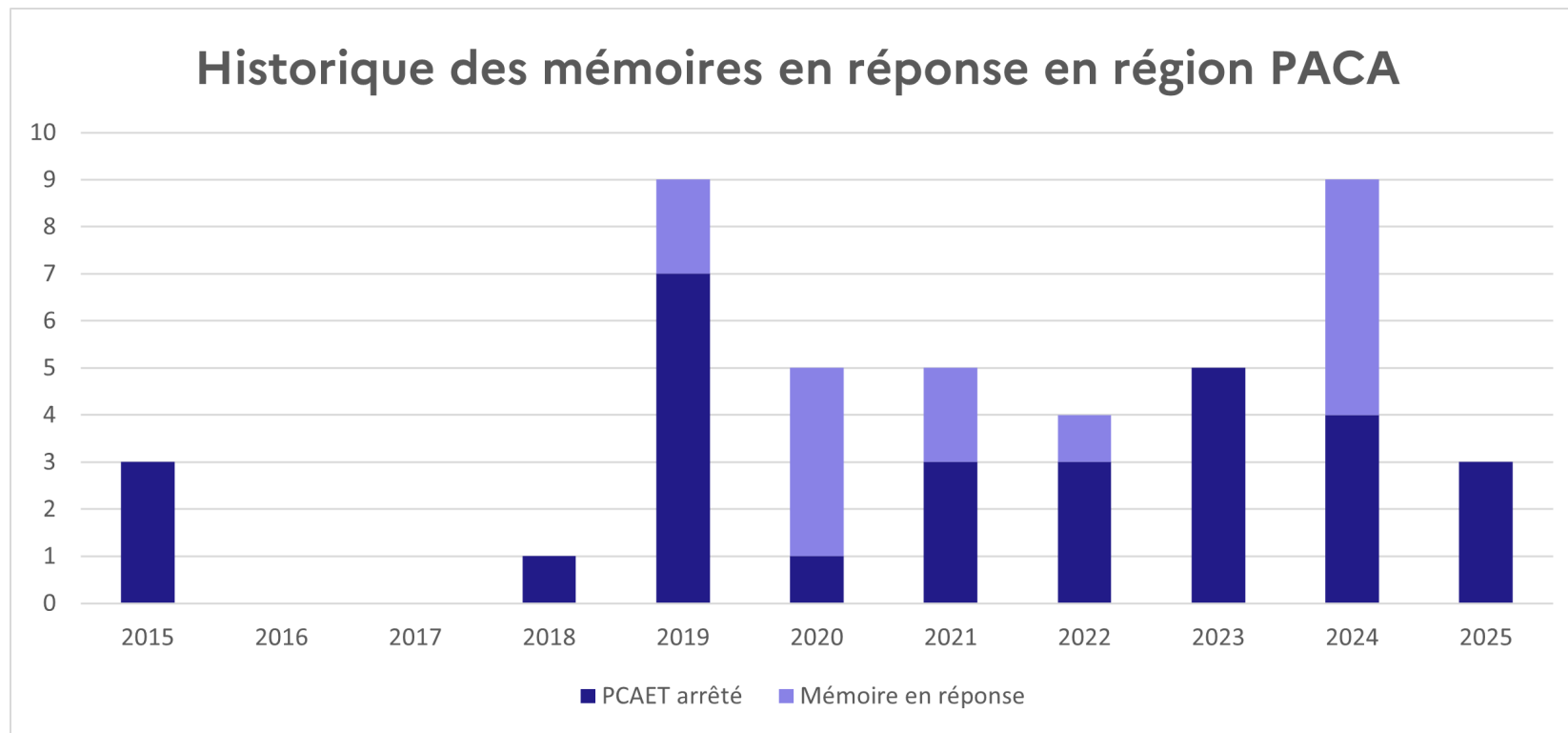
Deux attendus réglementaires souvent absents des PCAET :

**5 – Stockage et distribution d'énergie**

**6 – Développer les territoires à énergie positive**



# 14 mémoires en réponse pour 24 avis

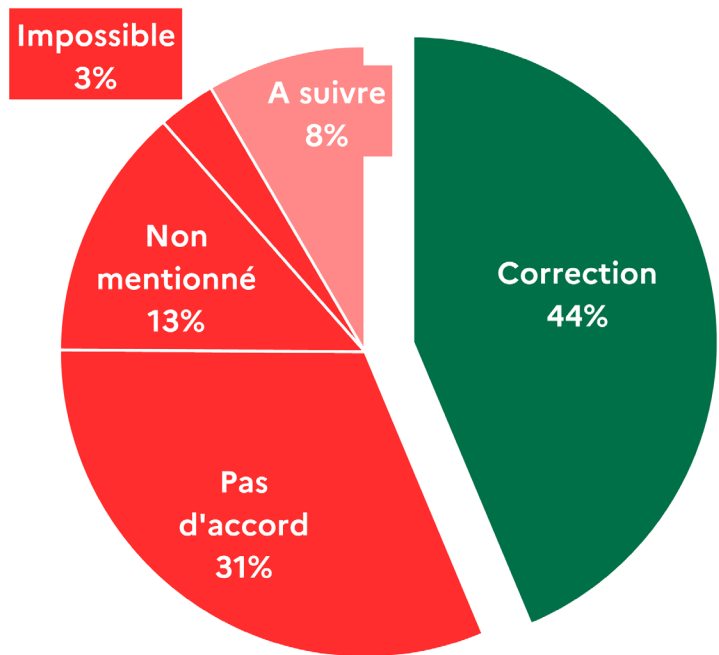


Le nombre élevé de mémoires en réponse en 2024 s'explique par le nombre accru de PCAET adoptés en 2024.

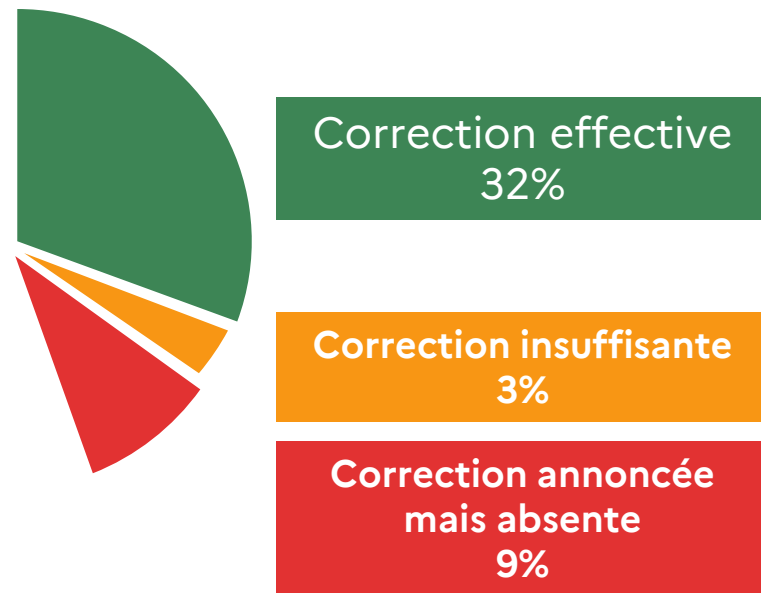
# Une prise en compte partielle des avis de l'Etat

Réponses aux 395 recommandations de l'Etat de 2015 - 2025

## Ce qui est écrit



## Ce qui est fait

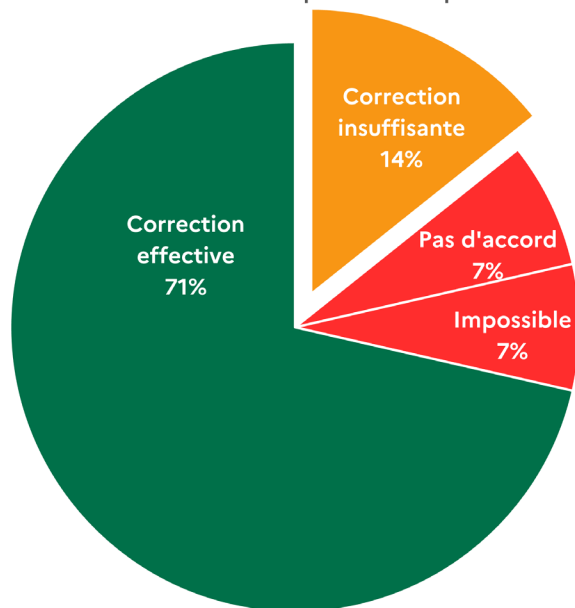


# Zoom sur les attendus réglementaires

## > Les potentiels absents sont ajoutés avant adoption

**71%** des potentiels manquants sont **ajoutés avant adoption** du PCAET.

Potentiels absents - résultat de la prise en compte des avis de l'Etat



### Principales difficultés



**polluants atmosphériques... mobilités**

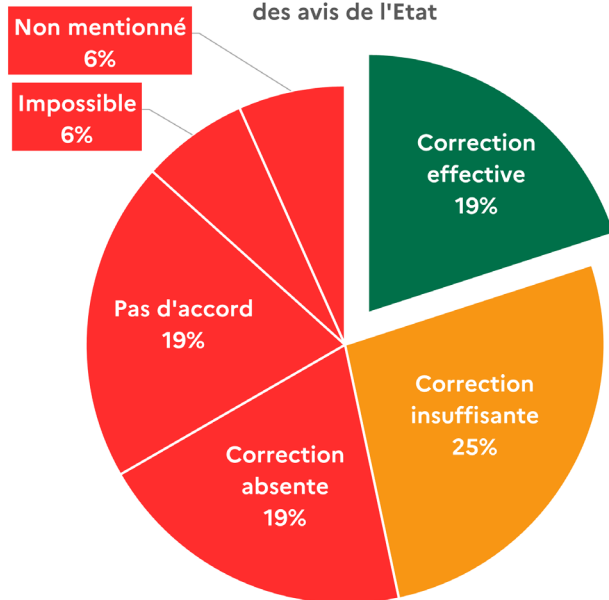
**production de biomasse**

# Zoom sur les attendus réglementaires

## > Les objectifs absents sont peu ajoutés avant adoption

**19%** seulement des objectifs manquants sont ajoutés avant adoption du PCAET.

Objectifs absents - résultat de la prise en compte des avis de l'Etat



### Corrections effectives

Stockage carbone (1)  
Air (2)

### Principales difficultés



stockage carbone

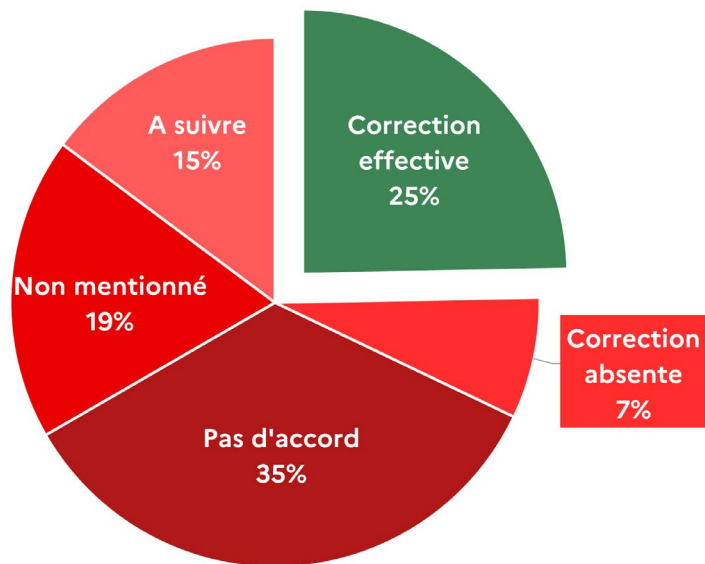


production de biomasse

# Zoom sur l'opérationnalité des actions

## > 25% des recommandations prises en compte

Opérationnalité insuffisante - résultat de la prise en compte de l'avis de l'Etat



Les **corrections effectives** aboutissent à une rédaction plus précise sur la **qualité de l'air** et sur la **production d'énergies renouvelables**.

### Parmi les thématiques très impactées :

- Production d'énergies renouvelables
- Développer les territoires à énergie positive
- Adaptation / anticiper
- Adaptation / Favoriser la biodiversité

# Points positifs et points d'attention

## Points positifs

L'avis de l'Etat permet de faire évoluer les projets de PCAET avant l'adoption:

- Des potentiels manquants sont ajoutés au plan.
- Des programmes d'actions sont améliorés entre l'avis et l'adoption.
- Les plans les plus lacunaires ne sont pas adoptés: ils sont réécrits et resoumis à avis de l'Etat.

## Points d'attention

Il demeure :

- Des objectifs absents ou insuffisants pour le stockage carbone et la production biosourcée, pour un tiers des EPCI
- Une faible opérationnalité de nombreux programmes d'actions

**32%**

des remarques sont suivies d'une amélioration du PCAET adopté

**71%**

des potentiels absents sont ajoutés dans le PCAET adopté

**25%**

des actions peu opérationnelles sont renforcées dans le PCAET adopté

# Une révision réglementaire en préparation

Des différences selon les types d'EPCIs

Des thématiques parfois absentes, d'autres bien présentes

Des actions peu opérationnelles

Les enjeux auxquels bien répondre dans le cadre de la révision de la réglementation

Couvrir assez de champs et de manière assez ambitieuse pour assurer une réduction effective et suffisante des émissions GES des PCAET

Avoir des actions adaptables et adaptées aux spécificités et typologies des territoires

Pouvoir suivre et/ou quantifier ces actions

Respecter la libre administration des collectivités

# Des outils performants et gratuits



## La boussole de la transition écologique

Un outil pour améliorer l'impact environnemental de vos projets



<https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr/>

**Outil pour  
améliorer l'impact environnemental  
de chaque projet**



## Territoires en Transitions

Accompagner la transition écologique des collectivités



**Outil pour  
piloter vos plans d'actions  
et suivre vos indicateurs**

# Merci pour votre attention